



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 52327

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur le retard pris dans la procédure d'assimilation des professeurs PLP 1 en retraite au grade des professeurs PLP 2. Actuellement, grâce à l'instruction ministérielle du 31 mars 1999, les professeurs PLP 1 en activité sont intégrés dans le grade PLP 2, quelques-uns encore le seront prochainement. Cependant les professeurs PLP 1 retraités s'inquiètent de leur assimilation rapide en vertu de l'article L. 16 du code des pensions civils et militaires. Ils font valoir leur âge avancé et l'urgence d'obtenir la publication d'un décret d'assimilation au second grade avec reconstitution de carrière, suivant les règles appliquées pour l'intégration des actifs. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP 1 actifs dans le grade de PLP 2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettent l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la présente rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP 1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP 2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude et soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52327

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5862

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6376